

18/09/2026

Sylvie Matelly,
Conseillère, Économie de la Défense
Ninon Borne,
Ancienne stagiaire auprès de la
directrice

BLOG — POST

Défendre l'Europe : Etat des lieux des efforts et initiatives



Le 24 février 2022, la Fédération de Russie lance une invasion à grande échelle de l'Ukraine. Cet événement marque un tournant majeur dans l'histoire récente de l'Europe et constitue le plus important conflit conventionnel sur le continent européen depuis la Seconde Guerre mondiale.

Il représente une rupture profonde dans l'environnement sécuritaire de l'Union européenne. Alors que plusieurs États européens avaient significativement réduit leurs dépenses de défense depuis la fin de la Guerre froide, le conflit ukrainien provoque un réinvestissement massif dans les capacités militaires.

Parallèlement, les Européens doivent faire face à des incertitudes croissantes concernant l'engagement américain dans leur sécurité. Depuis plusieurs années, les administrations américaines demandent aux États européens d'assumer une plus grande part de l'effort de défense au sein de l'Alliance atlantique.

Le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis en janvier 2025 a ravivé ces inquiétudes. Ses déclarations répétées sur la nécessité pour les Européens de financer davantage leur propre défense et son attitude plus réservée vis-à-vis des engagements américains en Europe ont renforcé les débats sur l'autonomie stratégique européenne. Dans ce contexte, la réduction potentielle de la garantie sécuritaire américaine apparaît comme un facteur supplémentaire poussant les États européens à renforcer leurs capacités militaires.

En effet, depuis 2014, les membres de l'OTAN se sont engagés à consacrer au moins 2 % de leur produit intérieur brut (PIB) aux dépenses de défense. En 2025, cet objectif est désormais atteint par une majorité des pays européens de l'Alliance alors qu'ils n'étaient qu'une dizaine à le respecter au début de la guerre en Ukraine. Lors du sommet de l'OTAN en juillet 2025, les pays européens membres de l'Alliance sont allés encore plus loin à s'engageant à hausser leur effort de défense à 5% de leur PIB, 3,5% pour les seules dépenses militaires et 1,5% afin d'investir dans les infrastructures. Selon le rapport annuel de l'OTAN pour l'année 2025, les dépenses militaires des membres européens de l'Alliance ont augmenté d'environ 20 % par rapport à 2024.

Ainsi, certains pays, comme la Pologne, affichent des niveaux particulièrement élevés avec des dépenses dépassant 4 % du PIB. Au sein de l'Union européenne, l'effort de réarmement est particulièrement visible. Les dépenses militaires des États membres ont augmenté d'environ 31 % entre 2021 et 2024. Selon le Livre blanc européen sur la défense publié par la Commission européenne en mars 2025, les dépenses de défense ont atteint 326 milliards d'euros en 2024, dont près de 102 milliards d'euros consacrés aux investissements dans les équipements et les capacités militaires. Cette augmentation des budgets s'accompagne d'une convergence croissante des perceptions stratégiques. Le 22 mars 2022, l'Union européenne adopte la « Boussole stratégique pour la sécurité et la défense », premier document définissant une vision commune des menaces et des objectifs de sécurité européens à l'horizon 2030. Le soutien à l'Ukraine constitue également un facteur majeur de rapprochement entre les États membres. Depuis février 2022, l'Union européenne et ses États membres ont mobilisé plusieurs dizaines de milliards d'euros d'assistance militaire.

Face à ces défis, l'Union européenne a renforcé son action dans le domaine de la défense. Bien que celle-ci demeure une compétence principalement nationale, plusieurs instruments ont été créés afin de soutenir la coopération industrielle et les investissements communs. Parmi ces programmes figurent le Fonds européen de défense (FED), créé dans le cadre du budget pluriannuel 2021-2027 et doté d'environ 8 milliards d'euros, le règlement ASAP (« Act in Support of Ammunition Production »), adopté en juillet 2023 afin d'accroître la production européenne de munitions, ainsi que le programme EDIRPA (« European Defence Industry Reinforcement through Common Procurement Act »), destiné à encourager les acquisitions conjointes d'équipements militaires. européenne, à accroître les achats communs et à réduire les dépendances extérieures.

La Commission européenne a franchi une nouvelle étape en mars 2024 avec la présentation de la Stratégie industrielle européenne de défense (European Defence Industrial Strategy – EDIS), puis en mars 2025 avec le Livre blanc « European Defence Readiness 2030 » et l'initiative « ReArm Europe ». Ces mesures visent à renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne, à accroître les achats communs et à réduire les dépendances extérieures.

Toutefois, malgré cette dynamique de convergence, de nombreuses limites subsistent. L'Union européenne représente aujourd'hui la deuxième puissance mondiale en matière de dépenses militaires cumulées derrière les États-Unis, mais peine encore à transformer cet effort financier en capacités opérationnelles intégrées. En 2022, les achats collaboratifs ne représentaient qu'environ 18 % des dépenses d'équipement militaire européennes, bien en dessous de l'objectif de 35 % fixé dès 2007 par les États membres dans le cadre de l'Agence européenne de défense. Les principaux États producteurs, notamment la France et l'Allemagne, continuent majoritairement à privilégier leurs industries nationales, tandis que plusieurs pays européens se tournent vers des fournisseurs extra-européens, notamment américains, israéliens ou sud-coréens. Cette situation contribue à la fragmentation du marché européen de la défense.

Celle-ci se traduit par la coexistence de nombreux systèmes d'armes différents, de chaînes logistiques distinctes et de standards parfois incompatibles entre les armées européennes. Malgré l'augmentation des dépenses militaires, les efforts restent donc largement nationaux et peinent à produire une véritable intégration européenne dans le domaine de la défense.

Ainsi, le principal enjeu pour les années à venir ne réside plus uniquement dans l'augmentation des budgets de défense, mais dans la capacité des pays de l'Union européenne à construire ensemble les moyens et capacités de leur autonomie stratégique. Les négociations du prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034) devraient constituer un moment décisif pour déterminer si l'actuelle phase de réarmement conduit à une européanisation de la défense ou demeure avant tout une addition de politiques nationales.